

RECTORAT DE LA RÉGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Jean-Marc HUART, Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ALBERTUS HANNEQUIN	Léa
Madame	BOISSINOT	Mélinda
Monsieur	BONHOMME	Thomas
Monsieur	COLIN	Abel
Monsieur	DELCULEE- - PAVAGEAU	Tigan
Monsieur	DEMAJEAN	Kylian
Monsieur	DONATI	Enzo
Madame	DOS SANTOS REIS	Léa
Madame	DREANO	Sianna
Madame	DUCAILLOUX	Aurore
Madame	FAVREAU	Solène
Monsieur	FERREIRA	Léo
Madame	FLINOIS COMALE	Lisèa
Madame	GERBAUD	Charline
Madame	GIROUARD	Naïla
Madame	LEMASSON	Leeloo

RECTORAT DE LA RÉGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur	LORIOT	Killian
Madame	MARTINS	Maéna
Madame	PALHINHAS SANTOS	Natacha
Monsieur	PATUREAU	Noha
Madame	PORTA	Catherine
Madame	RESIO	Céline
Madame	RIBEIRO	Carla
Monsieur	ROBIN	Rémy
Madame	SALANOVA	Lilou
Madame	SIMON	Manon

Article 2. - Le délégué régional académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 11/09/2026

Pour le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités et par délégation,
Le Chef de pôle formation-certification-emploi


Sébastien DARTAI